
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 7 AOÛT 2023 À 19 HEURES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 7 août 2023 à 19 heures au lieu habituel des séances et présidée par le maire Gray Forster. Le conseil de la municipalité du canton de Westbury siège en séance ordinaire ce 7 août 2023.

Présences : Siège no 1: Mélanie Cyr
 Siège no 2: Marilyne Gendron
 Siège no 3: Claudia Gilbert
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5: Mario Dolbec
 Siège no 6: Pierre Reid

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Nathalie Audet, D.M.A.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 7 AOÛT 2023 À 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Pensée : « Les performances individuelles, ce n'est pas le plus important on perd et on gagne en équipe »

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL ©

3.01 Assemblée régulière du 10 juillet 2023

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période du mois de juillet 2023, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PERIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES

7.00 COMPTES A PAYER ©

8.00 AVIS DE MOTION

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 9.01 Projet de règlement 2023-18 abrogeant 2004-58 établissant le programme de revitalisation
9.02 Projet de règlement 2023-19 général de la municipalité du Canton de Westbury

10.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

Liste des comités

- ❖ Régie des Hameaux
- ❖ Famille (MADA)
- ❖ Salle municipale et marché public
- ❖ Voirie
- ❖ Loisir
- ❖ Régie Incendie
- ❖ Comité du futur parc développement Godbout
- ❖ Sécurité Civile

- a) **Maire – MRC**
- b) **Rapports – chef d’équipe**
Rapport de juillet 2023.
- c) **Dépôt rapports – directrice générale et greffière trésorière**

12.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 12.01 Dépôt au programme de coopération intermunicipale volet 4 – analyse nouveau modèle de collecte
- 12.02 Projet de réaménagement de la route 112-MTQ
- 12.03 Demande d’appui projet de haies bise-vent-MRC du Haut-Saint-François
- 12.04 Entente intermunicipale relative à l’entretien de voies publiques – East Angus
- 12.05 Autorisation de signature – Entente de gestion des appels 9-1-1
- 12.06 Services juridiques pour l’année 2024-Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L.

13.00 INVITATIONS

14.00 VARIA

15.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

16.00 FERMETURE

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2023-129 *résolution no 2023-129*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.00 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

2023-130 *résolution no 2023-130*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour proposé aux membres du conseil soit accepté tel que soumis en laissant le varia ouvert.

A D O P T É E

3.00 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.01 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUILLET 2023**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2023-131 *résolution no 2023-131*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

A D O P T É E

4.00 **CORRESPONDANCE**

2023-132 *résolution no 2023-132*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la correspondance reçue durant le mois de juillet 2023 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun contribuable présent.

6.00 **DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES**

Aucune

7.00 **TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER**

ATTENDU que la greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de juin 2023, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ.

7.01 **SALAIRE DU 2 AU 30 JUILLET 2023**

2023-133 *résolution no 2023-133*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les salaires du mois de juillet 2023 pour un montant de 12 764,62\$, selon un rapport déposé par la greffière-trésorière;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer totalisants :

2023-07A : *125 940,43\$*

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

8.00 **AVIS DE MOTION**

Aucune

9.00 **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

9.01 **RÈGLEMENT 2023-18 ABROGEANT 2004-58 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE REVITALISATION**

CONSIDÉRANT que le 4 octobre 2004, la Municipalité a adopté le *Règlement numéro 2004-58 établissant le programme de revitalisation*;

CONSIDÉRANT que le *Règlement numéro 2004-58 établissant le programme de revitalisation* a pour objet d'accorder une subvention relative à la taxe foncière générale lors d'une nouvelle construction d'une ou de plusieurs unités résidentielles ou lors de la rénovation d'une résidence ou domicile entraînant une hausse d'évaluation de plus de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que le *Règlement numéro 2004-58 établissant le programme de revitalisation* est entré en vigueur le 5 octobre 2004;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire mettre fin au programme de revitalisation;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité ayant eu lieu le 10 juillet 2023;

En conséquence, il est décrété ce qui suit :

2023-134 *résolution no 2023-134*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Canton de Westbury, adopte le règlement 2023-18 relatif à l'abrogation du programme de revitalisation;

D'enregistrer et copier le règlement relatif à la démolition d'immeuble au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2023-18 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

ADOPTÉ

9.02 **RÈGLEMENT 2023-19 GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

CONSIDÉRANT que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 10 juillet 2023;

En conséquence, il est décrété ce qui suit :

2023-135 *résolution no 2023-135*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Canton de Westbury, adopte le règlement 2023-19 général de la municipalité du Canton de Westbury;

D'enregistrer et copier le règlement général de la municipalité du Canton de Westbury au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2023-19 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

ADOPTÉ

10.00 **AFFAIRES NON TERMINÉES**

Aucune.

11.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseillère #1 Mélanie Cyr :

Régie des Hameaux : Prochaine rencontre le 22 août 2023.

Famille (MADA) : En attente de l'accréditation.

Chambre des commerces : Aucune nouvelle rencontre.

Conseillère #2 Marilyne Gendron :

Salle municipale et marché public : Rencontre avec le directeur de l'Association des Marchés Publics du Québec. Remise en question du service citoyens.

Voirie : Explication du projet brise-vent, résolution dans la présente assemblée. Ouverture des soumissions pour le pavage du chemin Bassin Sud, il faut valider le financement avant l'octroi du contrat.

Comité du futur parc développement Godbout : Rencontre ce jeudi.

Comité culturel : Visites guidés à l'Église de notre communauté les 14 et 15 octobre prochain.

Conseillère #3 Claudia Gilbert :

Loisir : Prochaine rencontre en septembre.

Comité du futur parc de développement Godbout : Rencontre ce jeudi.

Conseiller #4 Jean Martel :

Incendie : Rencontre demain.

Voirie : Voir résumé de la conseillère Marilyne Gendron.

Comité consultatif d'urbanisme : Aucune rencontre

Conseiller #5 Mario Dolbec : Aucun comité

Conseiller #6 Pierre Reid :

Incendie : Rencontre demain.

Sécurité civile : Exercice de table à venir.

Chambre des commerces : Aucune nouvelle rencontre.

Maire – MRC

Aucune rencontre avec la MRC. Rencontre avec le CLD du Haut-Saint-François. Rencontre avec le comité environnement concernant les milieux humides.

- a) **Dépôt rapports – chef d’équipe-travaux été 2023**
- b) **Dépôt rapports – directrice générale et greffière trésorière, D.M.A.**

Aucun dépôt

12.00 **AFFAIRES NOUVELLES**

12.01 **DÉPÔT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**
VOLET 4 – ANALYSE NOUVEAU MODÈLE DE COLLECTE

CONSIDÉRANT la réforme de la collecte sélective en cours de déploiement et son volet de regroupement de la collecte coordonné par Éco-entreprise Québec (ÉEQ);

CONSIDÉRANT que notre MRC a été identifiée afin de conclure une entente à cet effet par ÉEQ, conformément à l’article 12 du règlement portant sur un système de collecte sélective;

CONSIDÉRANT que notre MRC n’a pas la compétence en matière de collecte sélective ni de toute autre collecte de matières résiduelles et que ce sont donc les 14 municipalités locales qui en sont responsables;

CONSIDÉRANT la diversité et la complexité des modèles de gestion en vigueur dans la MRC, que ce soit sous la forme contractuelle avec une entreprise privée de transport pour certaines, l’opération d’un camion en commun sous forme d’une entente intermunicipale pour d’autres, de municipalités ayant leur propre flotte opérée individuellement ou pour quatre municipalités, la compétence déléguée à une régie;

CONSIDÉRANT que par conséquent, l’identification du meilleur responsable du regroupement et l’établissement du modèle optimal de gestion en termes d’efficacité, d’impact et de coût, exigeront une analyse complexe et rigoureuse et une démarche rassembleuse délicate;

CONSIDÉRANT l’impact de la réforme qui ne s’adresse qu’à la collecte sélective, sur l’efficacité et les coûts potentiels des autres collectes (bacs bruns et noirs) et l’opportunité de joindre à l’analyse ce volet;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut Saint-François a pris connaissance du Guide à l’intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les 14 municipalités du Haut-Saint-François désirent présenter un projet d’analyse afin d’établir le meilleur modèle de gestion d’un point de vue technique, sa viabilité économique, le type de regroupement organisationnel de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières résiduelles optimale et identifier la meilleure gouvernance dans un contexte de coopération intermunicipale, auprès du MAMH, dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Régie des Hameaux, qui a la compétence de la collecte pour les municipalités de Ascot Corner, Westbury, Dudswell et Weedon, a également l’intention de participer à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

2023-136 *résolution no 2023-136*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil de la municipalité du canton de Westbury s'engage à demander à la MRC du Haut-Saint-François de coordonner un projet d'analyse afin d'établir le meilleur modèle de gestion, le type de regroupement de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières résiduelles optimale et identifier la meilleure gouvernance et à assumer une partie des coûts et que le conseil de la municipalité du canton de Westbury s'engage à participer audit projet et à assumer une partie des coûts sous forme de temps ressources humaines;

QUE la municipalité du canton de Westbury accepte que le conseil de la MRC du Haut-Saint-François agisse à titre d'organisme responsable du projet et a le mandat des municipalités et de la régie;

QUE le conseil de la municipalité autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

A D O P T É E

12.02 **PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 112-MTQ**

CONSIDÉRANT que les citoyens de Westbury désirent garder une quiétude pendant les travaux de réaménagement de la route 112;

CONSIDÉRANT qu'il y a des travaux actuellement en cours par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable sur la route 112 et que cela occasionne des bris prématurés aux chemins Gosford Ouest et Townline.

CONSIDÉRANT l'avis public du Ministère des Transports et de la Mobilité durable qui demande à toute municipalité de faire part au ministre, par écrit, de ses observations sur les enjeux que cause le réaménagement de la route 112 entre la rue des Pins et le chemin de L'Aéroport, dans les municipalités d'Ascot Corner et notre municipalité;

2023-137 *résolution no 2023-137*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer la lettre concernant le Ministère des Transports, tel que déposé aux membres du conseil.

A D O P T É E

12.03 **DEMANDE D'APPUI PROJET DE HAIES BISE-VENT-MRC DU HAUT-SAINTE-FRANÇOIS**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que la MRC du Haut-Saint-François implante un projet de haies brise-vent dans le territoire du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT que nous avons l'appui de la Fédération de l'UPA-Estrie par une lettre officielle;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à réduire le vent et les effets néfastes que celui-ci peut causer aux usagers de la route;

CONSIDÉRANT que dans l'ensemble du territoire du Haut-Saint-François nous avons une forte proportion de production de lames de neige sur les routes numérotées causé par les vents hivernaux;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François à la possibilité d'avoir des subventions pour l'ensemble de son territoire;

2023-138 *résolution no 2023-138*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander à la MRC du Haut-Saint-François d'avoir une vision de développement afin de concrétiser ce projet avec l'aide du Ministère du Transport.

A D O P T É E

12.04 **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRETIEN DES VOIES PUBLIQUES – EAST ANGUS**

CONSIDÉRANT que l'entente entre les parties signées tombe à échéance en septembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente intermunicipale entre la Ville de East Angus et la Municipalité du canton de Westbury pour l'entretien de voies publiques divisées par limite territoriale des territoires dans le but de prévoir les règles de partage des dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de faire des modifications à la dernière entente;

2023-139 *résolution no 2023-139*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le maire, Gray Forster ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Nathalie Audet à signer, pour et au nom de la municipalité du Canton de Westbury, « l'Entente intermunicipale relative à l'entretien des voies publiques » entre la Ville de East Angus et la Municipalité du canton de Westbury.

A D O P T É E

12.05 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE GESTION DES APPELS 9-1-1**

CONSIDÉRANT que Municipalité du canton de Westbury désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;

2023-140 *résolution no 2023-140*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité du canton de Westbury.

QUE le conseil autorise le maire, Gray Forster ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Nathalie Audet à signer, pour et au nom de la municipalité du Canton de Westbury, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

DE transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.

A D O P T É E

12.06 **SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2024-TERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR S.E.N.C.R.L.**

CONSIDÉRANT que le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la municipalité du canton de Westbury une offre de services professionnels pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que cette offre répond aux besoins de la municipalité du canton de Westbury ;

2023-141 *résolution no 2023-141*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2024.

A D O P T É E

13.00 **INVITATIONS**

Aucune.

14.00 **VARIA**

Aucun.

15.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun contribuable présent.

16.00 **FERMETURE**

ATTENDU que tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2023-142 *résolution no 2023-142*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 19 heures 10.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Nathalie Audet, D.M.A.

MAIRE De Westbury

Directrice générale et greffière-trésorière

Gray Forster

Nathalie Audet, D.M.A.